

58 000 € pour le commerce en centre-ville : oui, mais...

Le centre-ville de Saint-Avold recevra bien 58 000 € de l'État dans le cadre des perturbations engendrées au niveau du commerce par le mouvement des Gilets jaunes. Oui, mais, selon l'intercommunalité, cette somme est à déduire de fonds promis par ailleurs.

La bonne nouvelle est tombée le 15 mai via un communiqué officiel du service communication du Premier ministre. Saint-Avold fait partie des communes retenues par l'État dans le cadre du fonds de soutien aux commerçants des centres-villes impactés par le mouvement des Gilets jaunes. Elle recevra à ce titre 58 000 €.

Redynamiser le centre-ville

Mais d'après les services de la communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie (Casas), c'est un peu plus complexe. La collectivité explique qu'elle a « en collaboration avec la municipalité naborienne, déposé au 31 janvier 2018 un dossier Fonds d'intervention pour



Lors de certaines manifestations des Gilets jaunes, le centre-ville de Saint-Avold a été totalement bouclé. Les 58 000 € devraient notamment servir à une fête du commerce de proximité à la rentrée, à la mise en place d'un service d'e-commerce pour les boutiques, etc. Photo archives RL

les services, l'artisanat et le commerce (Fisac). » Qui comptait déjà des actions pour redynamiser le centre-ville (animation commerciale, fond de modernisation afin de soutenir les commerçants dans la rénovation ou le développement de leur en-

treprise).

En parallèle, à la suite « des difficultés économiques engendrées par les manifestations des Gilets jaunes », la Casas a également déposé un dossier auprès de l'État au 31 mars dernier. Celui-là même qui a permis l'obten-

tion de la fameuse subvention de 58 000 €.

Une subvention de fonctionnement

L'État a toutefois informé la Casas que cette somme « était déduite du dossier Fisac. Il ne s'agit donc pas

d'une action exceptionnelle. Mais bien d'une subvention de fonctionnement pour impulser des animations au centre-ville et des actions de communication pour le mettre en valeur. Et elles ont déjà été listées dans le dossier Fisac et dans le dossier complémentaire Revitalisation et action des commerces. Soit notamment une fête du commerce de proximité à la rentrée, la mise en place d'un service d'e-commerce pour nos boutiques. »

Et Longeville ?

Dans ce cadre, quid des commerçants de la zone du Heckenwald, à Longeville-lès-Saint-Avold ? Car la députée Hélène Zannier - qui a rendez-vous la semaine prochaine avec les ministères de l'Intérieur et de l'Économie - proposait « dans le cadre de la signature de convention entre l'État et la communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie, d'associer les associations de commerçants et ainsi englober la zone commerciale qui a plus souffert ».

O. F.